Justice salariale: un combat permanent pour FO

Communiqué ICI Normandie - 04 avril 2025

Il est parfois des règlements mal faits… Celui du comité des salaires de France Télévisions en est un.

Avec la fin de l'avenant 16 sur les rémunérations, l'examen des situations salariales échappe en grande partie aux organisations syndicales. Résultat: un clientélisme de la direction et une rivalité exacerbée entre les salariés pourraient prévaloir.

Afin de restaurer un dialogue social de qualité à ce sujet et de gérer au mieux la question de la reconnaissance salariale dans un contexte contraint, FO demande à la direction de France Télévisions l'ouverture d'une négociation pour réformer cette instance.

La direction normande ouvre le dialogue social

Dans l'attente, le syndicat a demandé à la direction régionale de Normandie d'entendre les propositions syndicales élargies à tous les salariés, à travers un commun accord local qu'aucun texte légal ou conventionnel ne pouvait empêcher. Cela, afin de favoriser la justice salariale, la motivation au travail et ainsi préserver l'équilibre déjà fragile des collectifs.

La direction régionale a consenti à cette demande.

Le salaire ou la reconnaissance du travail effectué

Le syndicat a donc regardé les situations sans mesure depuis 4 ans et celles qui paraissaient prioritaires au regard du revenu annuel par rapport au salaire médian de chaque fonction, temps partiels compris. Prise en compte aussi de l'âge et de l'ancienneté société pour les PTA, de l'ancienneté professionnelle pour les journalistes ainsi que les revendications de certains salariés, en tenant compte de la parité femmes / hommes. Tout cela, avec les éléments communiqués par la direction et les salariés eux-mêmes.

FO a demandé que les automatismes PTA soient bien effectifs cette année et qu'il n'y ait pas de blocage du chef de service.

FO a par ailleurs demandé que les primes à l'acte soient versées intégralement quel que soit le régime de travail des salariés. Il n'est pas acceptable que les temps partiels soient soumis à une proratisation de ces primes… Une simple mesure de justice et de motivation professionnelle.

S'agissant des CDD, leur traitement est soumis à l'accord collectif national branche de la télédiffusion. Chaque année, Force Ouvrière revendique et obtient une revalorisation des barèmes de rémunération pour ces salariés précaires. Car personne ne doit rester au bord de la route.

Vos représentants FO en Normandie: ***Isabelle Ganne, Marc Michel-Dherissart et François Ormain.***